

FEUILLETON DE L'APÔTRE

Une de perdue, deux de trouvées

PAR GEORGES DE BOUCHERVILLE

N° 4

(Publié avec la permission des éditeurs, la Librairie Beauchemin, Limitée, 30, rue St-Gabriel, Montréal.)

CHAPITRE QUATORZIÈME

DÉCOUVERTES IMPORTANTES

Le juge de la Cour des Preuves, qui avait conçu la plus haute estime pour le docteur Rivard, dont la conduite si désintéressée et si généreuse à l'égard de l'orphelin Jérôme avait excité son admiration, se proposa de faire toutes les recherches possibles pour découvrir la naissance du petit Jérôme. Il s'imagina que le plus grand plaisir qu'il pourrait faire au docteur Rivard serait de le mettre sur la voie de rendre son pupille à ses véritables parents s'ils existaient encore, ou du moins de lui faire connaître leurs noms. Le juge pensa aussi qu'il pourrait se faire que l'orphelin eut droit à quelque héritage, et il aurait été heureux de pouvoir procurer au docteur les moyens de les acquérir.

En conséquence, le juge crut que le mieux à faire était de commencer ses recherches à l'Hospice des Aliénés ; il se rendit donc à l'hospice, aussitôt qu'il eut délivré au docteur Rivard ses lettres de tutelle.

Jérémie, en reconnaissant le juge de la Cour des Preuves dans la personne qui descendait d'une superbe barouche arrêtée à la porte de l'hospice, ôta son chapeau de toile cirée et courut au-devant de son honneur qui en ce moment entra.

— Vous êtes le portier de l'hospice ?

— Oui, votre honneur, à votre service.

— M. Charon, le chef de l'institution, est-il ici ?

— Oui, votre honneur.

— Pourriez vous l'aller chercher, j'aurais quelque chose à lui dire.

— Oui, votre honneur, si vous préférez, je vais vous conduire à sa chambre.

— Volontiers, je vous suis ”.

Et Jérémie, son chapeau à la main et se courbant en deux pour rendre son salut plus respectueux, passa devant le juge pour lui montrer le chemin.

Le juge trouva M. Charon dans sa chambre, assis devant un bureau et arrangeant quelques papiers, qu'il numérotait. En voyant son honneur le juge, il

se leva et lui fit un salut respectueux, en lui offrant un fauteuil pour s'asseoir.

— “ Je viens, M. Charon, lui dit le juge, pour vous prier de me donner quelques renseignements sur un pauvre enfant, que mon ami le docteur Rivard, a bien voulu retirer aujourd'hui de cette institution.

— Vous voulez parler du petit Jérôme ?

— Précisément.

— Que le docteur Rivard, votre ami, a retiré aujourd'hui de cette institution ?

— Celui-là même.

— Ah ! il paraît que c'était un bien bon enfant, le petit Jérôme, si gentil, si timide ; et il paraît que sa maladie n'était pas incurable, et je ne doute pas que le docteur Rivard le ramène complètement à la raison avec des soins, comme il ne manquera pas de lui en donner.

— C'est ce que dit le docteur.

— Jérôme montrait, sur ces derniers temps, des signes sensibles de retour à la raison ; je les avais remarqués, et j'en avais parlé au docteur, qui fut de mon opinion. Ah ! c'est une bien généreuse personne que le docteur.

— Je désirerais savoir si vous connaissez les parents de Jérôme, ou quelques personnes qui les aient connus.

— Non, monsieur, personne. Depuis que le petit Jérôme a été amené à l'hospice, personne, pas une âme ne s'est occupé ou informé de lui.

— Ne connaissez-vous pas la personne qui l'a amené, n'y aurait-il pas moyen de la voir ou du moins de savoir son nom ?

— Ma foi, non ; il y a si longtemps de cela. C'est ordinairement le portier qui est chargé du soin de recevoir les personnes qu'on amène à l'hospice ; et celui qui était portier ici, quand le petit Jérôme a été amené, en est parti depuis longtemps, et je crois qu'il est mort maintenant. Cependant... Arrêtez...

M. Charon se passa la main sur le front, regarda au plafond de l'air d'une personne qui croit avoir fait une découverte importante.

— “ Arrêtez, continua-t-il, après une petite pause, je crois que l'on doit trouver quelque chose dans les registres ; on a coutume d'y entrer les noms de ceux qui amènent ici des orphelins. Si vous voulez m'ac-